

RAPPORT SUR LE SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS

ANNEE 2016



Validé par délibération du Conseil communautaire en date du 03 juillet 2017

Sommaire

I)	Présentation du service	3
1)	Organisation	3
2)	La Reom Incitative	3
3)	Communication	4
II)	Les indicateurs techniques	5
1)	Collecte des déchets	5
1.1)	Collecte en porte-à-porte	5
1.2)	Apport volontaire	5
2)	Traitement des déchets	6
2.1)	Déchets collectés en porte-à-porte	6
2.2)	Déchets déposés en déchèterie	9
2.3)	Verre	10
3)	Evolution des tonnages collectés en porte-à-porte	10
3.1)	Ordures ménagères résiduelles collectées : 2 654 tonnes	10
3.2)	Déchets recyclables collectés : 692 tonnes	11
3.3)	Refus de tri : 75 tonnes	12
3.4)	Encombrants : 118 tonnes	13
4)	Evolution des tonnages collectés en apport volontaire	13
4.1)	Verre collecté: 619 tonnes	13
4.2)	Déchèteries: 4 475 tonnes	14
4.3)	Déchets diffus spéciaux (DDS): 23 tonnes	15
4.4)	Déchet d'équipements électriques et électroniques (D3E) : 125, 4 tonnes	16
4.5)	Autres filières agréées de reprise	17
4.6)	Fréquentation des déchèteries	17
5)	Bilan des tonnages	19
6)	Bilan de la REOMi	20
6.1)	Les levées de bacs	20
6.2)	La tarification	23
III)	Indicateurs financiers	24
1)	Modalités d'exploitation du service	24
2)	Dépenses du service	24
2.1)	Les coûts unitaires de collecte et traitement des matériaux issus de déchèteries	24
2.2)	Coûts unitaires de collecte et traitement des déchets collectés en porte-à-porte	25
3)	Recettes	25
3.1)	Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative	25
3.2)	Subvention d' ECOEMBALLAGES	25
3.3)	Vente de matériaux	26

I) PRESENTATION DU SERVICE

1) Organisation

La Communauté de communes du Pays de la Serre exerce la compétence « élimination des déchets ménagers et assimilés » depuis fin 1994.

Le service de collecte et de traitement des déchets mis en place dessert les 42 communes du Pays de la Serre soit 15 430 habitants.

La collecte sélective est en place sur l'ensemble du territoire depuis novembre 1998.

Pour assurer ce service, la Communauté de communes a signé un marché de prestation de service le 1^{er} avril 2013 avec Véolia Propreté pour la collecte des déchets en porte-à-porte et pour la collecte et le traitement des déchets issus des déchetteries. La collecte du verre a été confiée à PATE SAS devenue depuis MINERIS.

Depuis le 1^{er} janvier 2003, le traitement des déchets collectés en porte-à-porte est réalisé par le Syndicat Départemental de Traitement des Déchets, VALOR' AISNE, dont la Communauté de communes est adhérente depuis le 4 juillet 2002. Les ordures ménagères et les encombrants sont enfouis dans une installation de stockage de déchets non dangereux à Flavigny-le-Grand, les recyclables sont triés à Urvillers (02).

En 1995, la Communauté de communes a adopté, comme mode de financement du service, la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM).

2) La Reom Incitative

Après une année de test, le conseil communautaire du 18 décembre 2014 a validé la mise en place effective de la REOMi au 1^{er} janvier 2015.

La redevance incitative est un mode de financement du Service Public d'Élimination des Déchets visant à¹ :

- favoriser la réduction des déchets, la diminution des quantités de déchets confiées aux collectivités et l'utilisation optimale des filières de valorisation des déchets ménagers (augmentation des quantités de déchets dirigées vers le recyclage et le compostage) ;
- maîtriser la hausse des coûts du service public déchets et en améliorer la transparence.

Elle intéresse donc à la fois les collectivités locales et les usagers, car elle permet de limiter la hausse de la facture déchets, et les pouvoirs publics, car elle s'inscrit dans les politiques de prévention et de valorisation des déchets.

L'incitation porte sur différents sujets :

- la réduction des déchets à traiter par la collectivité : éco-consommation, compostage individuel, réemploi... Ceci permet de diminuer le coût du service.
- l'augmentation du tri des déchets recyclables (emballages, journaux-magazines) et/ou fermentescibles (déchets organiques, déchets verts).
- une utilisation rationnelle du service : ne sortir son bac que lorsqu'il est plein, emmener certains déchets en déchèterie (déchets verts, encombrants...). Ceci est également source de maîtrise des coûts du service.

¹ Source : ADEME – La redevance incitative – juillet 2016

3) Communication

Différents moyens de communication sont utilisés pour sensibiliser et informer les habitants afin de leur faire acquiescer le bon geste de tri et les sensibiliser à la prévention des déchets :

- Réalisation de supports écrits (guide du tri, notice explicative (facturation), encarts dans le journal du Pays de la Serre, article dans les journaux communaux, ...)
- Communication orale grâce aux interventions de l'animateur du tri, notamment avec les équipes de collecte qui permettent de signaler à chacun les éventuelles erreurs de tri via un avis de passage ou, comme cela arrive fréquemment, par une discussion avec l'habitant.



La communauté de communes a lancé en 2016, sa première opération poules. Dans le cadre de cette opération de réduction des déchets, le choix des élus s'est porté sur l'attribution de poules de réforme. Toute adoption s'accompagnait de l'acceptation d'une charte qui s'assurait du bien-être de ces animaux ainsi que de la transmission pendant 6 mois du poids de bio-déchets (reste de repas et de préparation).

Après avoir lancé un appel à candidature, 17 foyers ont été retenus pour accueillir chacun deux poules.

La Communauté de communes du Pays de la Serre a donc fait l'acquisition de 34 poules provenant de l'EURL Papon situé à Monceau-les-Leups pour un montant total de 51 € TTC.

Cette opération a eu des retombées médiatiques avec la parution d'articles dans les journaux (l'Axonais, l'Union ainsi que de L'Aisne Nouvelle).

La communication faite sur cet événement a aussi incité d'autres familles à se lancer dans l'aventure, en dehors du projet de la Communauté de communes. Le pesage des bio-déchets a permis d'établir qu'une poule en consomme en moyenne 3,9 kg par mois.

Ainsi, pour l'ensemble des animaux, on peut estimer que le poids global de déchet n'allant pas en centre d'enfouissement s'élève à 1 591 kg / an soit une économie de traitement de : 120, 97 € auxquels s'ajoutent les économies réalisées en l'absence de collecte.

II) LES INDICATEURS TECHNIQUES

1) Collecte des déchets

1.1) Collecte en porte-à-porte

- Passage une fois par semaine dans chaque commune avec un camion bi-compartmenté pour la collecte des **déchets recyclables** en sac transparent et des **déchets résiduels** en bac avec puce électronique. Dans le cadre de la REOMi, les usagers sont invités à ne sortir leur bac qu'une fois rempli, soit en moyenne 1 fois toutes les trois semaines.

Les sacs transparents (50 L) sont fournis en rouleau de 20 sacs par la Communauté de communes et distribués par les mairies. Les déchets recyclables comprennent : les bouteilles et flacons plastiques, les emballages cartons, les briques alimentaires, les journaux magazines, les papiers et les emballages en métal (barquettes aluminium, boîtes de conserves et de boissons, aérosols et bidons de sirop).

- Ramassage une fois par an des **encombrants**. En 2016, la collecte a eu lieu au cours du mois de juin.

L'ensemble de ces prestations est assuré par Véolia Propreté.

1.2) Apport volontaire

• **Les déchèteries**

La Communauté de communes dispose de deux déchèteries pour réceptionner les gravats, la ferraille, les papiers-cartons, les encombrants, les déchets verts, les déchets d'équipement électriques et électroniques (DEEE), les pneus, les huiles alimentaires et les déchets diffus spéciaux (DDS) : batteries, piles, huiles de vidange, peintures, solvants, désherbants, vernis, néons ...

Localisation :

- Crécy-sur-Serre : avenue de la Libération
- Marle : route de Montcornet

Jours et heures d'ouverture :

- Lundi, mercredi, vendredi et samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h
- Mardi et jeudi de 14 h à 18 h

Fermeture à 17h du 1er novembre au 31 mars.

Le gardiennage est assuré par la Communauté de communes, les prestations de collecte et de traitement sont assurées par Véolia Propreté pour la majorité des déchets.

Certains déchets sont collectés et traités via des filières mises en place par les éco-organismes. Ils reprennent et valorisent les déchets sans frais pour la collectivité. Le coût du recyclage est compris dans le prix de vente du produit (éco-taxe). Cette politique de collecte sélective et de recyclage des déchets s'appuie pour partie sur les filières dites de responsabilité élargie des producteurs (REP), principe qui découle de celui du pollueur-payeur.

Déchets	Filière	
Pneus	repris par GURDEBEKE SA, dans le cadre de la filière ALIAPUR.	
Piles	repris dans le cadre de la filière COREPILE	
Lampes et néons	repris par RECYLUM.	
D3EEE	repris par Eco-systemes dans le cadre de la filière OCAD3E	
DDS	repris par ORTEC dans le cadre de la filière ECODDS	
Meubles	repris par Véolia Propreté dans le cadre de la filière Eco Mobilier, uniquement sur la déchèterie de Crécy/Serre. La déchèterie de Marle sera équipée par l'éco-organisme en 2017 en fonction du déploiement opérationnel de la filière.	

Les cartouches d'encre d'imprimantes et de photocopieurs sont repris par LVL. Entreprise de la région nantaise, elle collecte, trie et reconditionne pour le réemploi les cartouches d'impression vides sous forme de cartouches génériques.

- **Le verre**

Les habitants du Pays de la Serre disposent, pour déposer leur verre, d'un parc de 79 conteneurs répartis sur l'ensemble du territoire (minimum un par commune).

Le verre est collecté via la société MINERIS (ce marché a été cédé par la société PATE SA à cette nouvelle société).

2) Traitement des déchets

2.1) Déchets collectés en porte-à-porte

Le traitement relève de la compétence du Syndicat départemental de traitement des déchets, Valor'Aisne. Il a été créé à l'initiative du Conseil départemental de l'Aisne dans le but de mettre en œuvre le Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés de l'Aisne (PDEDMA) devenu Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PPGDND).

Opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2003, il a pour objectif d'appliquer un principe de solidarité départementale dans le traitement des déchets ménagers. Il regroupe, aux côtés du Conseil départemental, 22 structures intercommunales compétentes en matière d'élimination des déchets des ménages. Ces structures partenaires, dont le Pays de la Serre, s'occupent de la collecte en porte à porte ou en apport volontaire et de la gestion des déchèteries. Elles ont toutes mis en place la collecte sélective.

Valor'Aisne traite les déchets ménagers de 96% de la population axonaise ce qui représente 533 000 habitants.



Source : Valor'Aisne 2015

Le syndicat est donc chargé de la valorisation et de l'élimination des déchets ménagers. Ces compétences regroupent le tri en centre de tri, le compostage des déchets verts et biodégradables, le transfert, l'enfouissement en centre de stockage, et la valorisation énergétique.

Les ordures ménagères résiduelles et la collecte sélective, sont vidées par notre prestataire de collecte Véolia Propreté sur le centre de transfert de Valor'Aisne situé à Fontaine les Vervins. Elles sont ensuite transférées via des camions sur les centres de traitement appropriés (cf. photomontage ci-après). Valor'Aisne a passé un marché pour le traitement des déchets du Pays de la Serre. La société EDIVAL assure l'enfouissement des **déchets ménagers résiduels** et des **encombrants** à l'**Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux** (ISDND de Classe II) de Flavigny-le-Grand (02).

Les déchets issus de la collecte sélective sont triés par le centre de tri de Valor'Aisne situé à URVILLERS (02).

Le cheminement des déchets



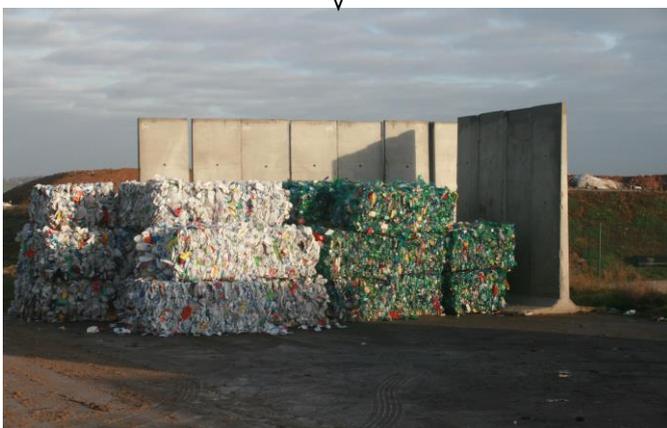
Les camions de collecte vident les déchets au centre de transfert de Fontaine les Vervins



Les déchets recyclables sont acheminés puis triés par catégorie au centre de tri d'Urvillers



Les Ordures Ménagères résiduelles sont vidées au centre de stockage de Flavigny-le-Grand



Les balles de matériaux recyclables seront ensuite expédiées vers les repreneurs

Devenir des recyclables

Nature des déchets triés	Entreprises de recyclage	Ce que deviennent les déchets recyclés
Bouteilles et flacons plastiques	Société VALORPLAST (plusieurs centres de régénération dans le Nord-Est)	Fibres textiles pour la fabrication de vêtements et de couvertures. Rembourrage de couettes, peluches, tuyaux, tubes, revêtements de sol...
Aérosols, boîtes et bidons en aluminium	REGAL – AFFIMET - <i>Compiègne (60)</i>	Carters de moteurs, pieds de lampes, semelles de fer à repasser, radiateurs...
Aérosols, boîtes et bidons en acier	ArcelorMittal France - <i>La Plaine St Denis (93)</i>	Boîtes de conserves et boîtes boissons - Pièces pour l'automobile, outils de bricolage, ustensiles ménagers, boules de pétanques...
Emballages papiers-cartons	SAICAPAPER VENIZEL - <i>Venizel (02)</i>	Cartons d'emballages
Briques alimentaires	NOVATISSUE – <i>Laval sur Vologne (88)</i>	Essuie-tout, enveloppes...
Journaux, magazines, prospectus	Société UPM Chapelle - <i>Darblay - Rouen (76)</i>	Journaux, magazines, prospectus

2.2) Déchets déposés en déchèterie

Les déchets non valorisables (encombrants) sont enfouis en ISDND (Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux), les autres sont acheminés vers les centres de valorisation.

Nature des déchets récupérés	Lieu de traitement ou de valorisation	Devenir des déchets
Gravats	Aisne Compost – <i>Monceau le Neuf (02)</i>	Valorisation Matière ou traitement par enfouissement
Encombrants	EDIVAL – <i>Flavigny le Grand (02)</i>	Enfouis en CSDND
Meubles	Ecomobilier	Recyclage et valorisation
Ferrailles	Société Nouvelle Herboux – <i>Laon (02)</i>	Récupération des métaux, recyclage de l'acier
Déchets verts	Aisne Compost – <i>Monceau le Neuf (02)</i>	Compostage
Papiers-cartons	Société Véolia Propreté - <i>Eppeville (80)</i> Trival'Aisne – <i>Flavigny le Grand (02)</i>	Cartons

Pneus	SA Gurdebeke – DELTA GOM - <i>Cuts (60)</i>	Broyés et valorisés comme sous-couche routière ou piste de sport
Huiles alimentaires	Société ECO GRAS – <i>Bonneuil/Marne (94)</i>	Raffinées et transformées en aliments pour le bétail
Huiles de vidange	SHRRU - <i>Courrières (62)</i>	Régénérées en huiles de moteur
Batteries	JOUVE – <i>Chauny (02)</i>	Valorisation matière
Lampes / Néons	Centre de traitement RECYLUM	Valorisation matière
Piles	COREPILE- VALDIS <i>Harnes (62)</i>	Récupération du mercure et des différents métaux
Autres DDM	Société SOTRENOR - <i>Courrières (62)</i> Société TRIADIS – <i>Rouen (76)</i>	Incinération ou traitement physico-chimique

2.3) Verre

Le verre collecté dans les colonnes à verres est lavé et broyé par la Société MINERIS à Soissons (02) puis acheminé vers la verrerie de O-I Manufacturing (ex-BSN emballages) à Reims (51) où il redevient du verre.

3) Evolution des tonnages collectés en porte-à-porte

En 2016, 3 346 tonnes d'ordures ménagères et assimilées ont été collectées en porte à porte et traitées sur la Communauté de communes du Pays de la Serre.

Par rapport à 2015, nous constatons une diminution de 0,9 % des tonnages collectés. Depuis le début du passage à la REOM i, ce sont annuellement près de 764 tonnes de déchets ménagers qui ne sont plus enfouies, mais recyclées ou évitées chaque année.

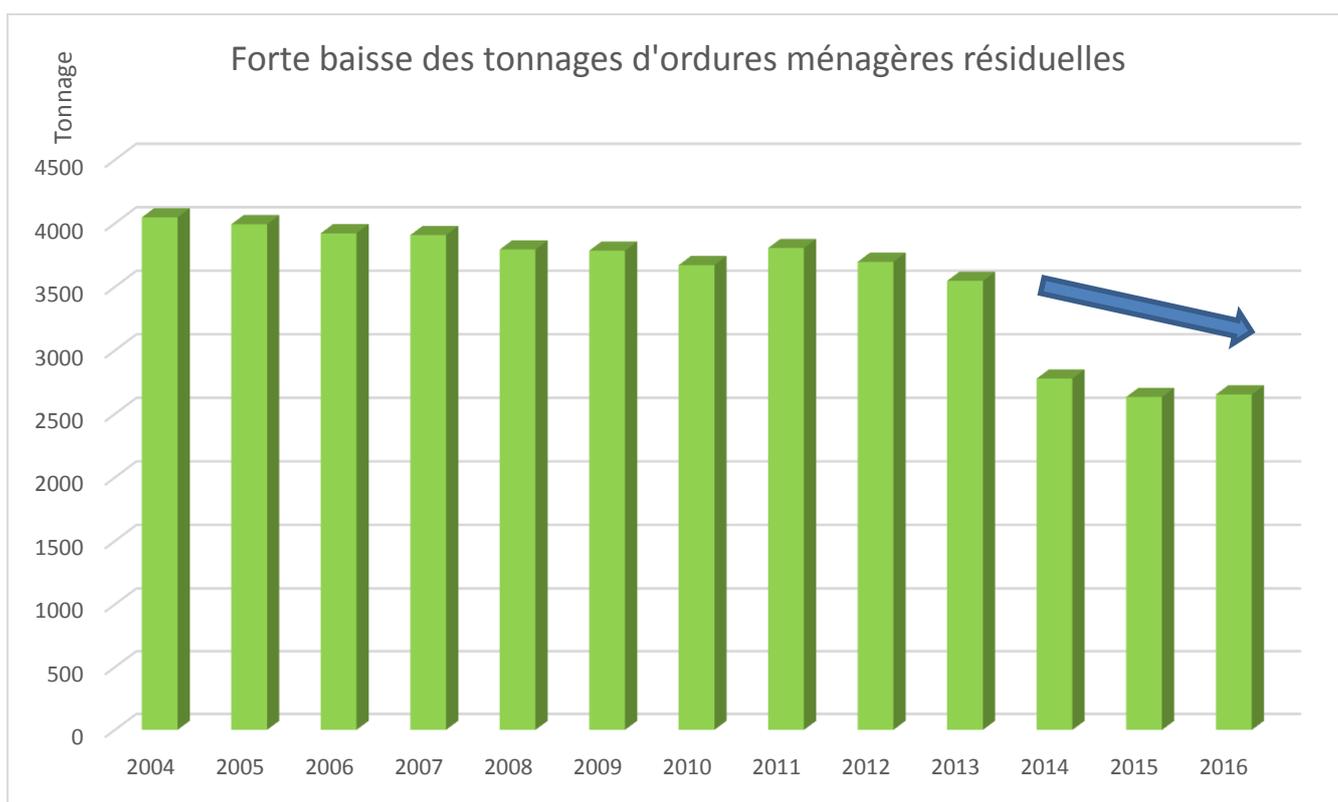
3.1) Ordures ménagères résiduelles collectées : 2 654 tonnes

Evolution annuelle des tonnages :

En 2016, le tonnage d'ordures ménagères résiduelles (OMr) s'est stabilisé (+ 0.8%) par rapport à 2015, passant de 2 633 tonnes à 2 654 tonnes. Si, depuis 2004 on assistait à une baisse régulière des quantités d'OMr collectées, la baisse connue en 2014 est inédite de par son ampleur. L'impact de la tarification incitative sur la quantité de déchets enfouie est manifeste et permet à la Communauté de communes d'atteindre les objectifs fixés par le Grenelle de l'Environnement.

Année	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Ordures ménagères résiduelles (t)	4047	3993	3922	3907	3794	3785	3671	3806	3697	3547	2778	2633	2654

Un habitant de la CC Pays de la Serre produit en moyenne 175,22kg d'OMr par an. L'objectif fixé par le Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PPGDND) de l'Aisne pour l'horizon 2028 est atteint par le territoire depuis 2015.



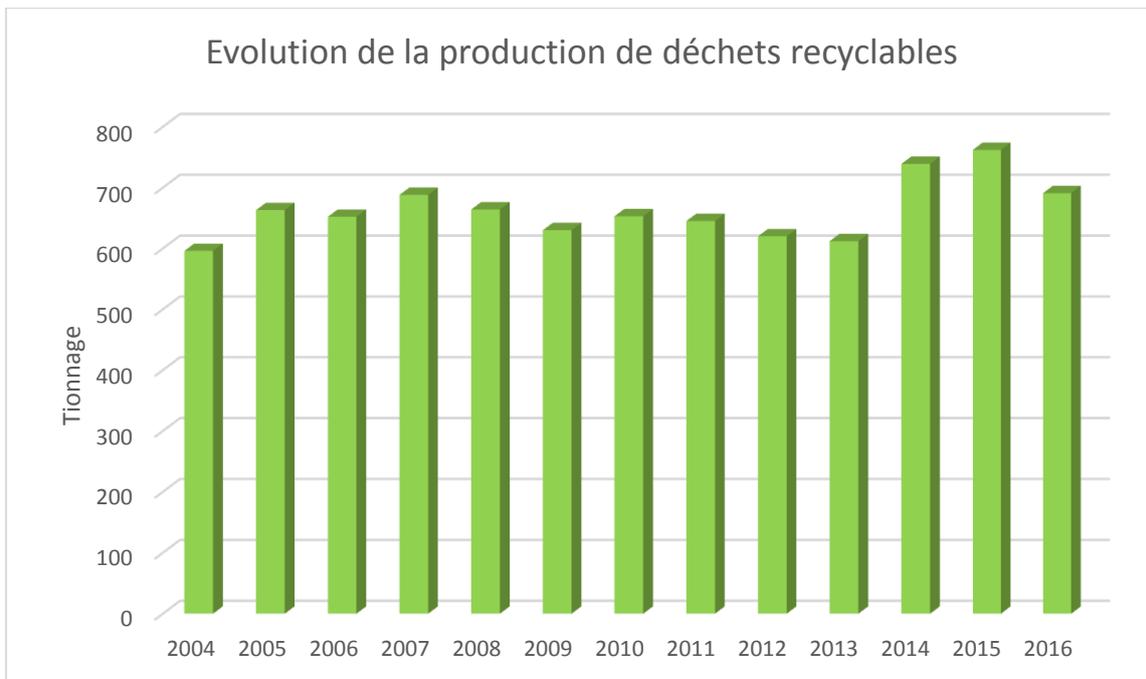
3.2) Déchets recyclables collectés : 692 tonnes

Evolution annuelle des tonnages :

En 2016, le tonnage de déchets recyclables a diminué de 9,2 % par rapport à 2015, passant de 762 tonnes à 692 tonnes.

Un habitant de la CC Pays de la Serre produit en moyenne 45,67 kg de déchets recyclables par an. Le ratio moyen des collectivités adhérente à Valor'Aisne en 2012 était de 51,9 kg/habitant/an.

Année	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Déchets recyclables (t)	596	663	652	688	664	630	653	645	620	612	739	762	692



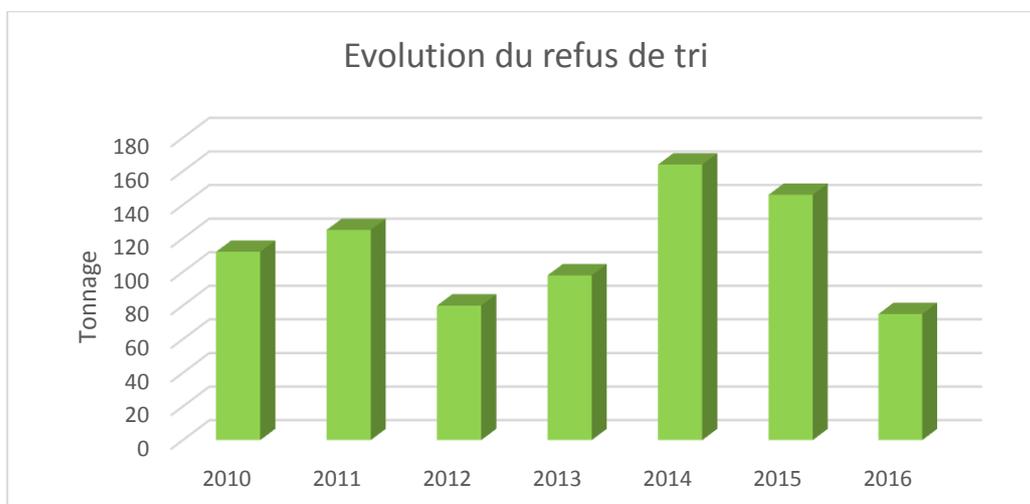
3.3) Refus de tri : 75 tonnes

Evolution annuelle des tonnages :

En 2016, la production de refus de tri a diminué de 51.37 % par rapport à 2015 passant de 146 tonnes à 75 tonnes de refus en 2016.

Les refus de tri représentent ainsi 11 % du contenu des sacs de tri en 2016 contre 19 % en 2015. La diminution observée en 2015 suite à la distribution d'un nouveau guide du tri et d'une campagne de sensibilisation se poursuit en 2016.

Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Refus de tri (t)	112	125	80	98	164	146	75

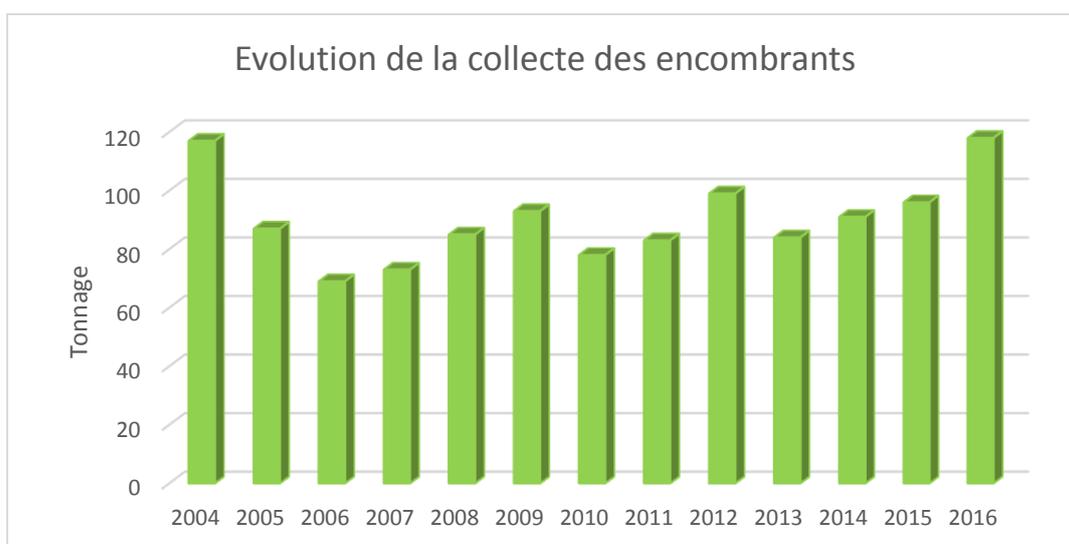


3.4) Encombrants : 118 tonnes

Evolution annuelle des tonnages :

Par rapport à 2015, le tonnage d'encombrants a augmenté, passant de 96 tonnes à 118 tonnes, soit une augmentation de 22,9%.

Année	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Encombrants (t)	117	87	69	73	85	93	78	83	99	84	91	96	118



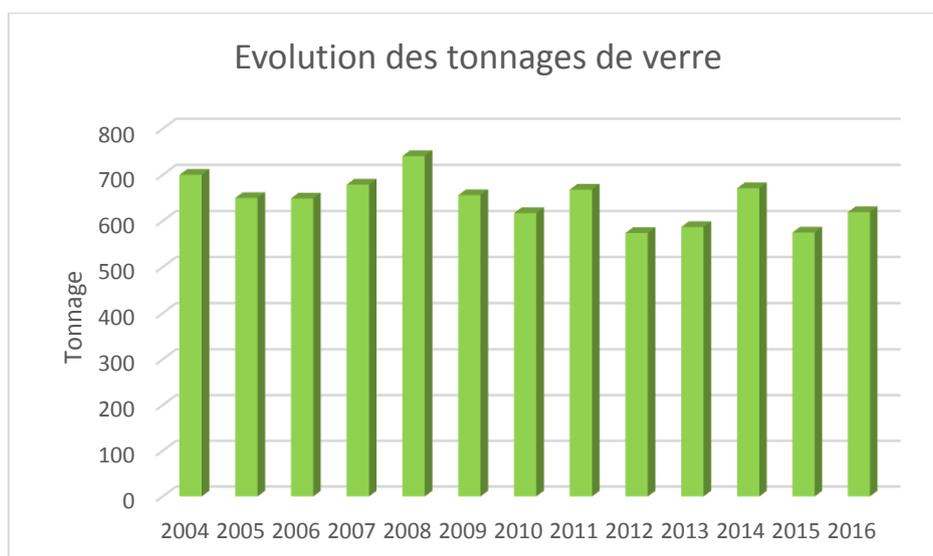
4) Evolution des tonnages collectés en apport volontaire

4.1) Verre collecté: 619 tonnes

* Evolution annuelle des tonnages :

Le tonnage de verre repart à la hausse passant de 575 tonnes à 619 tonnes, soit une hausse de 7,65 %.
Le ratio de collecte du verre est de 40, 87 kg/hab/an. La moyenne des collectivités adhérente à Valor'Aisne est de 36 kg/hab/an.

Année	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Verre (t)	700	650	649	679	741	656	617	668	574	587	671	575	619



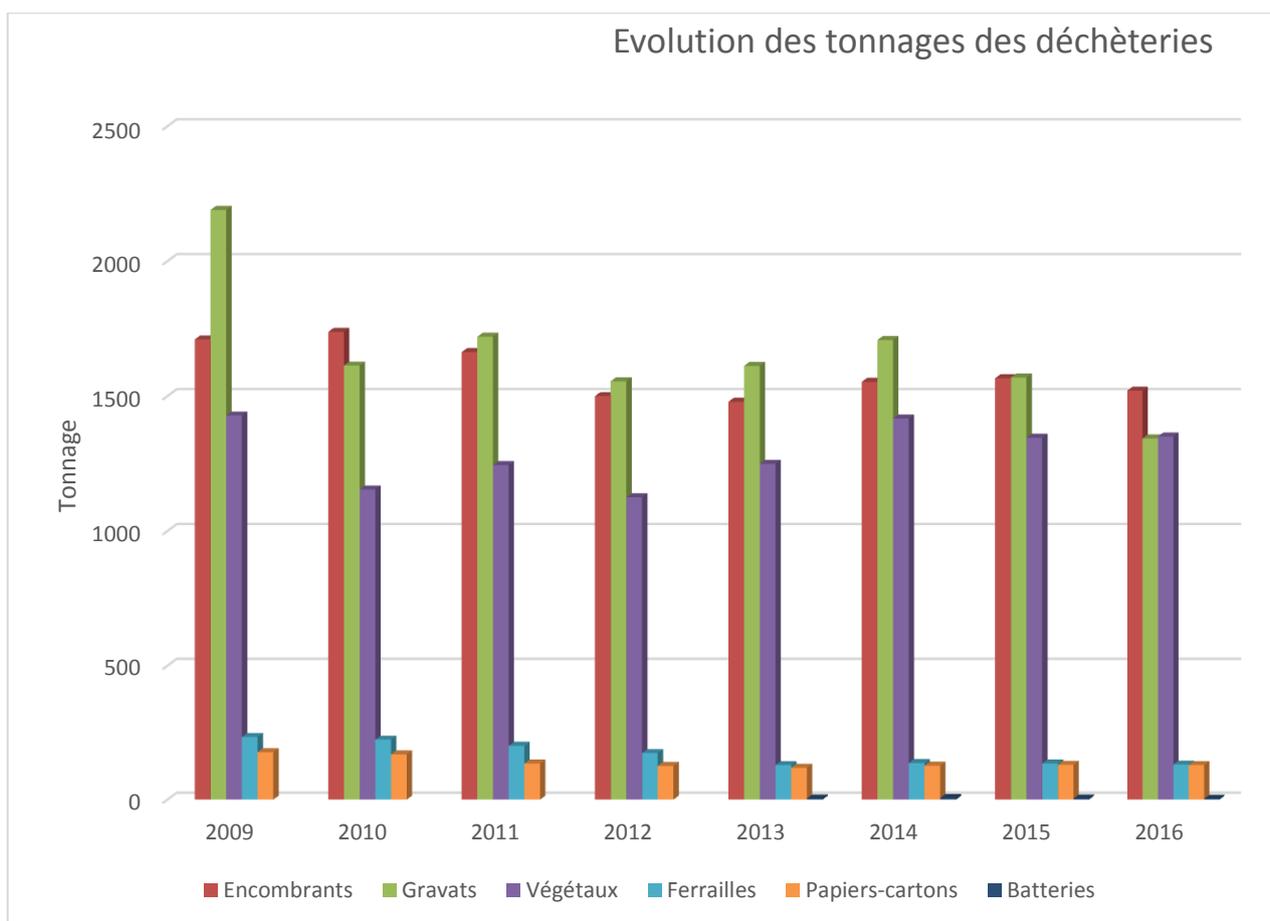
4.2) Déchèteries: 4 475 tonnes

Evolution annuelle des tonnages :

Par rapport à 2015, le tonnage collecté en déchèteries, hors DDS et autre Eco-filière, continue de baisser passant de 4 750 tonnes à 4 475 tonnes, soit une baisse de 5,8 %.

La baisse se ressent surtout sur les gravats dont le volume passe de 1569 tonnes en 2015 à 1343 tonnes en 2016 soit une diminution de 14.4 %. Une baisse de ce flux a déjà été constatée entre 2014 et 2015 (-8%).

Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Encombrants (t)	1 710	1 738	1 663	1 500	1 479	1553	1566	1520
Gravats (t)	2 190	1 613	1 720	1 555	1 612	1708	1569	1343
Végétaux (t)	1 428	1 154	1 244	1 125	1 249	1417	1346	1350
Ferrailles (t)	234	224	201	174	129	137	135	131
Papiers-cartons (t)	177	169	135	126	119	127	130	129
Batteries (t)					4	6	4	3
Total (t)	5 738	4 899	4 963	4 480	4 592	4 948	4750	4475



Il y a un écart significatif entre les tonnages collectés à Marle ou à Crécy/Serre surtout au niveau des encombrants et des gravats. Ainsi, Crécy/Serre collecte 345 tonnes de gravats en plus que Marle. Cette différence a été constatée en 2015 avec 247 tonnes de plus à Crécy/Serre. L'accentuation de cet écart peut s'expliquer par la période de travaux ayant entraîné la fermeture de Marle ainsi que par la mise en sécurité de la zone de vidage (il n'est plus possible de benner). Il n'y a pas eu de chantiers BTP sur le Créçois qui pourrait expliquer ces apports exceptionnels. Par contre, le SIRTOM du Laonnois a restreint l'accès de ses déchèteries aux artisans en fin de semaine. Certains d'entre eux ont pu être tentés de vider à Crécy/Serre. Concernant les encombrants, l'écart est de 368 tonnes en 2016 contre 178 tonnes en 2015, l'écart a plus que doublé. Cette augmentation est due à une baisse des tonnages sur Marle conjuguée à une hausse sur Crécy/Serre et peut, en partie, s'expliquer par la période de fermeture de Marle.

Flux réceptionnés en 2016 (t)							
Déchèteries	Gravats	Déchets verts	ferrailles	Cartons	Encombrants	Batteries	Totaux
Marle	661	718	58	68	693	2	2200
Crécy-sur-Serre	908	628	77	62	873	2	2550
							4750

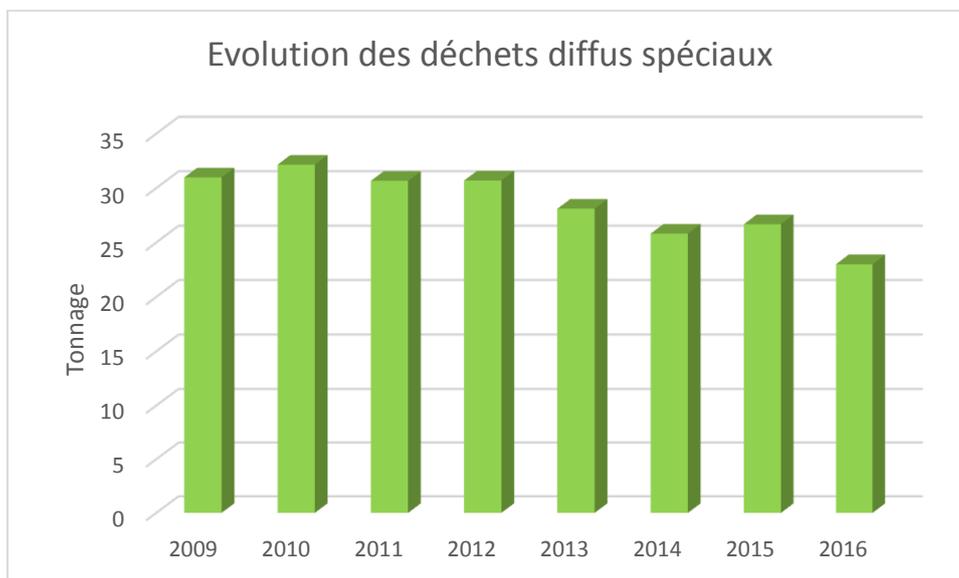
4.3) Déchets diffus spéciaux (DDS): 23 tonnes

Tendance :

Le tonnage de déchets dangereux des ménages 2016 diminue passant de 26.68 tonnes en 2015 à 23 en 2016 (soit une baisse de 13.8 %).

Depuis avril 2014, la majeure partie des DDS est prise en charge par la filière agréée de reprise ECODDS et collectée par son prestataire, le tonnage en 2016 est de 13.57. Les DDS non repris via cette filière (emballages souillés, produits considérés comme professionnels ...) sont repris et traités par Véolia Propreté et représentent 9.4 tonnes en 2016.

Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
DDS	30,98	32,15	30,66	30,69	28,1	25,81	26,68	23



A Marle comme à Crécy/Serre les DDS sont en majorité des produits pâteux et solides inflammables, c'est-à-dire des peintures et autres enduits. Les autres déchets sont résiduels : produits phytosanitaires, aérosols ...

4.4) Déchet d'équipements électriques et électroniques (D3E) : 125, 4 tonnes

Tendance :

Mise en place en octobre 2012, la collecte séparée des D3E connaît un beau succès et voit ses tonnages augmenter depuis avec une progression de près de 8.8 % entre 2015 et 2016 de 115.2 tonnes à 125.4 tonnes.

	tonnages					Nombre d'appareils 2016	Progression des flux 2015/2016
	2012	2013	2014	2015	2016		
Gros électroménagers hors froid	4, 8	27, 9	25,5	27,6	32,7	595	18,4%
Gros électroménagers froid	2, 4	13, 2	12, 1	15,2	17,9	338	18,1%
Ecrans	3, 5	23, 0	24, 9	24,2	28,5	1 239	17,7%
Petits appareils en mélange	4, 4	29, 8	40, 8	48,2	46,2	15 045	-4,0%
Total	15, 1	93, 9	103, 2	115,2	125,4	17 217	8,8%

4.5) Autres filières agréées de reprise

Corépile, filière de reprise des piles :

Année	2014	2015	2016
Piles (t)	1,363	0,936	1,073

Aliapur, filière de collecte et de recyclage des pneus :

Année	2016
Pneus (t)	11,07

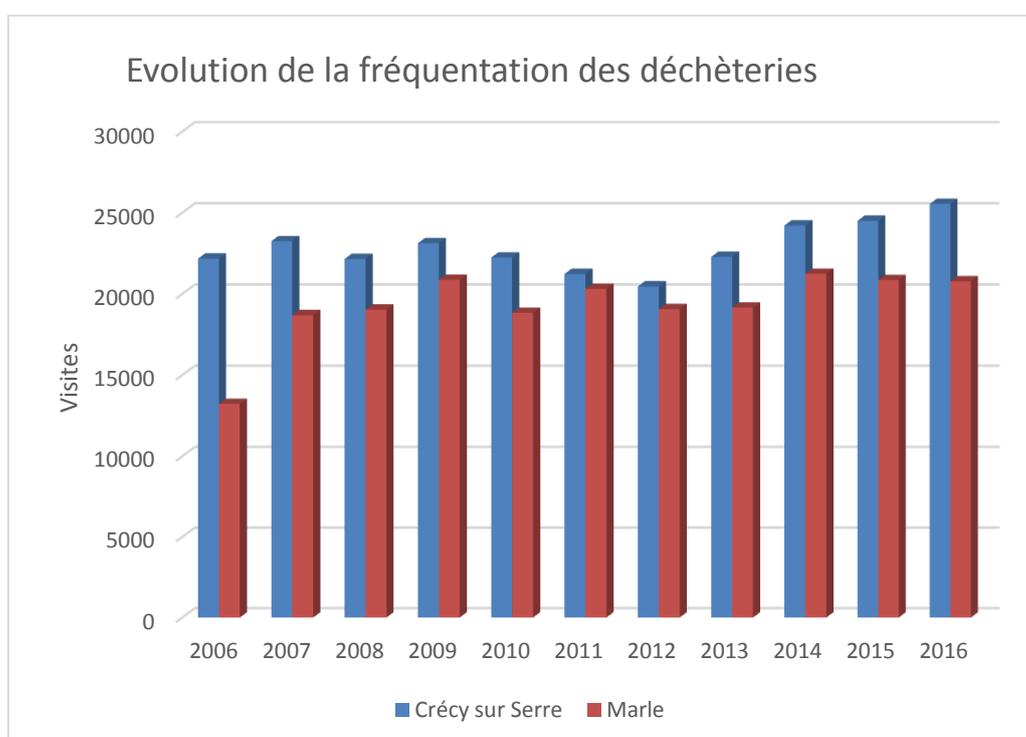
Recylum, filière de collecte des lampes et néons :

Année	2016
Lampes et néons (t)	0,121

4.6) Fréquentation des déchèteries

La fréquentation de la déchèterie de Crécy sur Serre continue d'augmenter avec 291 passages supplémentaires alors que celle de Marle connaît une légère diminution de 382 passages (due à la fermeture pour travaux).

Les performances d'apport en déchèterie en 2016 (295 kg/an/hab) sont largement supérieures à la moyenne nationale pour 184 kg/an/hab en France (source ADEME). Cela est dû à une bonne couverture du territoire par les équipements : deux déchèteries pour 15 145 habitants, soit 60% de la population située à moins de 10 minutes d'un équipement et 100% de la population située à moins de 18 minutes.

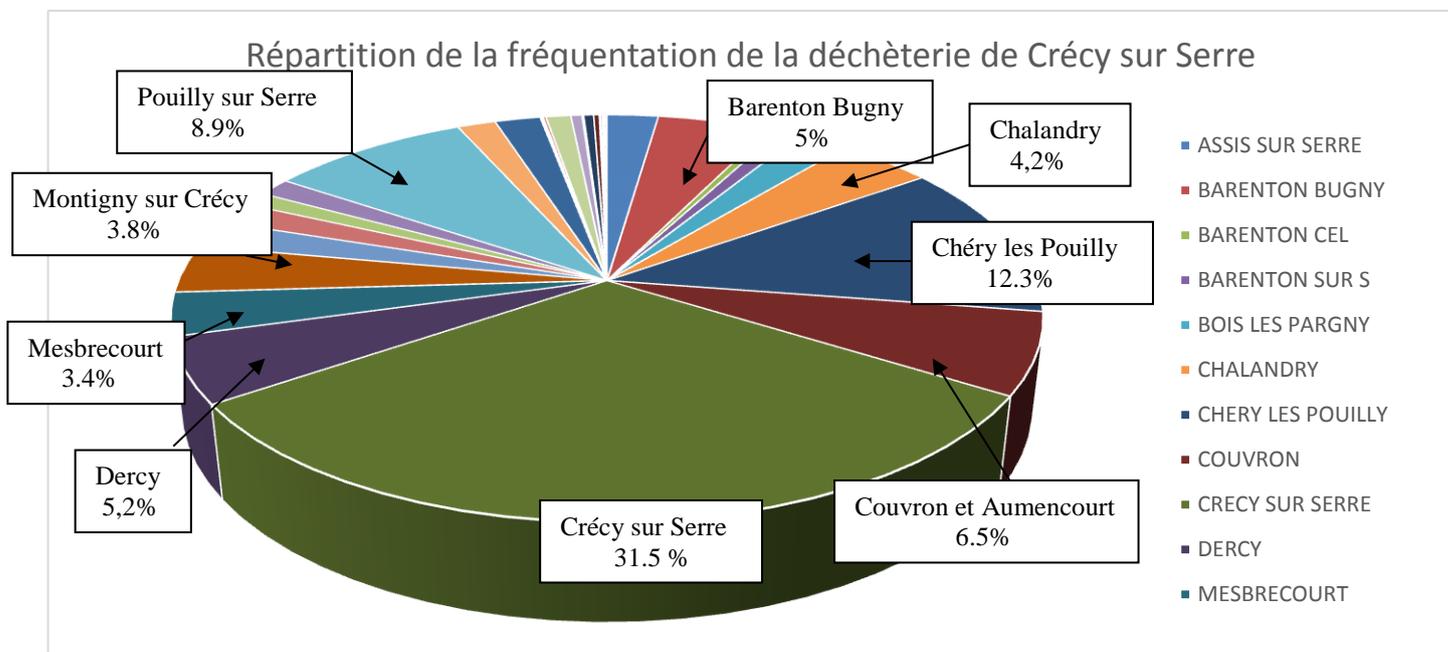


En 2016, la déchèterie de Crécy-sur-Serre a connu 25 542 passages contre 24 505 en 2015 soit une augmentation de 4,2 %, dont une majorité en provenance de :

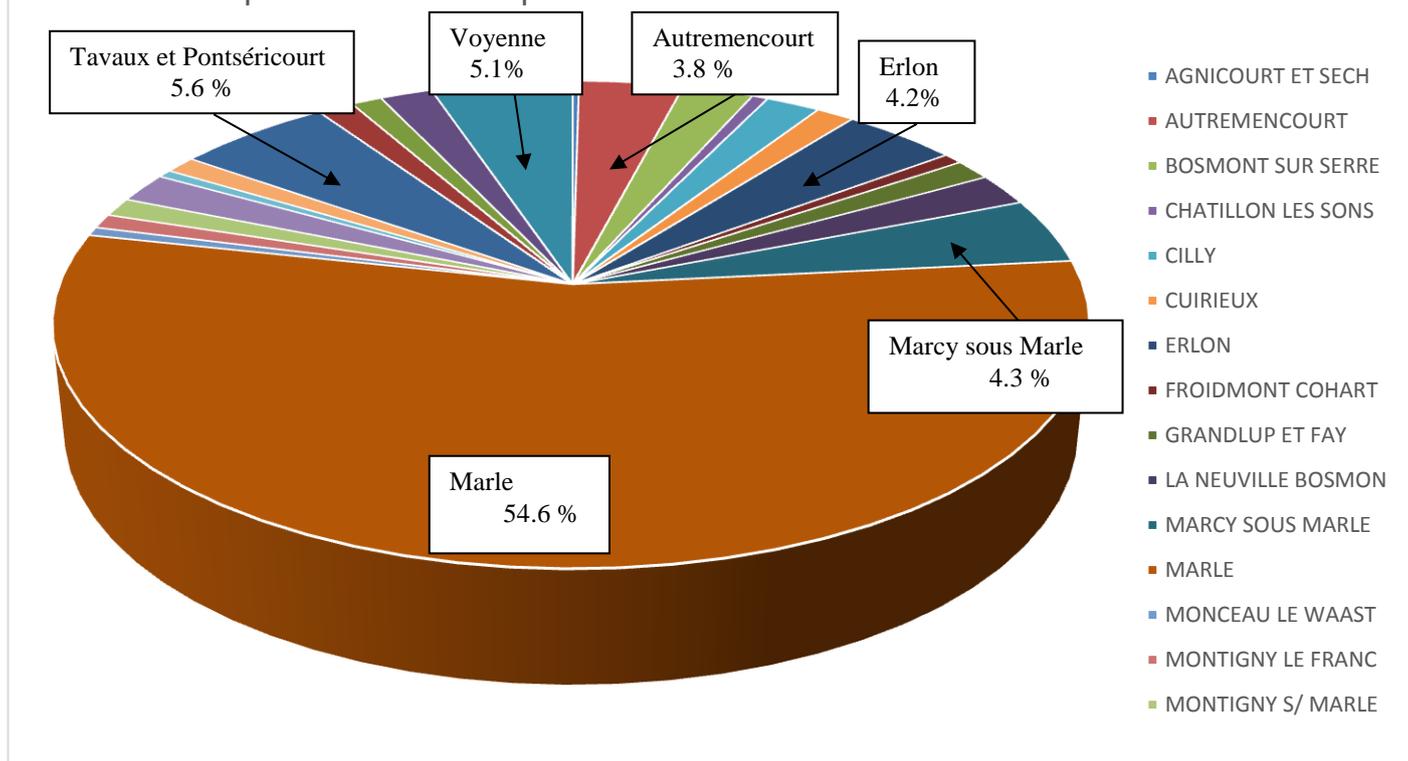
- Crécy-sur-Serre : 8 055 passages soit 31.5 %
- Chéry-les Pouilly : 3 138 passages, soit 12.3 %
- Pouilly-sur-Serre : 2 269 passages, soit 8.9 %
- Couvron-et-Aumencourt : 1 649 passages, soit 6.5 %
- Dercy : 1 323 passages soit 5.2 %
- Barenton-Bugny : 1 271 passages, soit 5 %
- Chalandry : 1 082 passages, soit 4,2 %
- Montigny-sur-Crécy : 974 passages, soit 3,8 %
- Mesbrecourt-Richecourt : 881 passages, soit 3,4 %

En 2016, la déchèterie de Marle a connu 20 773 passages contre 20 852 en 2015 soit une légère diminution de 0.38%, dont une majorité en provenance de :

- Marle : 11 336 passages soit 54.6 %
- Tavaux et Pontséricourt : 1 166 passages soit 5.6 %
- Voyenne : 1 063 passages soit 5.1 %
- Marcy sous Marle : 901 passages, soit 4.3 %
- Erlon : 868 passages, soit 4.2 %
- Autremencourt : 782 passages, soit 3.8 %



Répartition de la fréquentation annuelle de la déchèterie de Marle



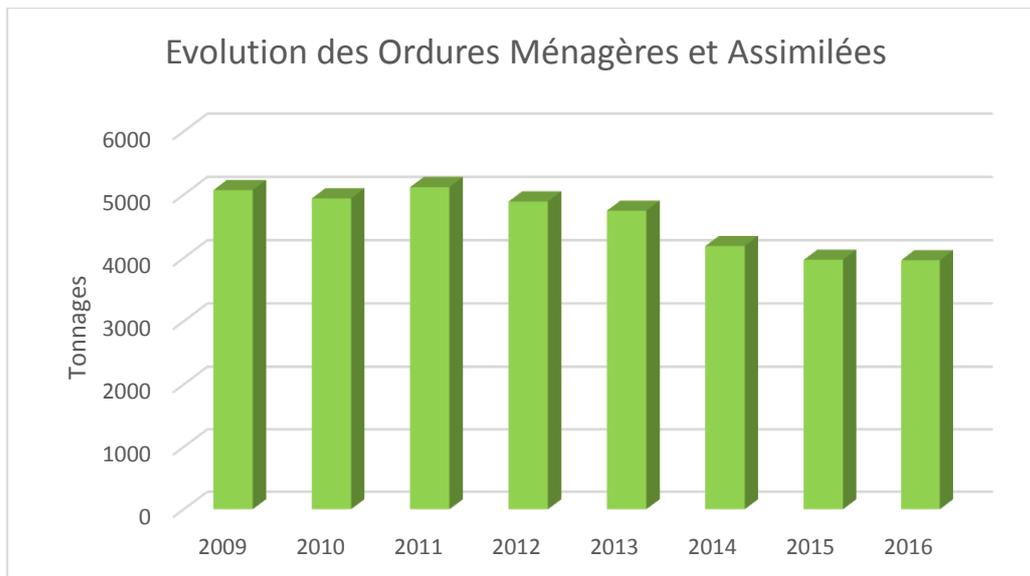
L'évolution de la fréquentation des deux déchèteries a été impactée par la fermeture de celle de Marle pendant une période de 3 semaines en avril et mai, ainsi que de 5 jours en octobre pendant la réalisation de travaux.

5) Bilan des tonnages

Depuis 2009 nous constatons une diminution d'environ 22 % des tonnages d'Ordures Ménagères et Assimilés (OMA). Les OMA correspondent aux ordures ménagères résiduelles, à la collecte sélective et à la collecte du verre. En 2008, les objectifs nationaux (Grenelle de l'Environnement) étaient de réduire le tonnage d'OMA de 7% à l'horizon 2014. Cet objectif a été atteint et largement dépassé au niveau de la Communauté de communes.

En 2010, le volume des OMA était de 4941 t, il est en 2016 de 3965 t soit une diminution de 19.8 %.

Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
OMA	5071	4941	5119	4891	4746	4188	3970	3965



Par rapport à 2015, le tonnage collecté en déchèteries, hors DDS et autre Eco-filière, a diminué passant de 4 750 tonnes à 4 475 tonnes, soit une diminution de 5.8 %.

Indice de réduction des quantités de déchets ménagers et assimilés (DMA):

En 2010 le volume était de 9919 tonnes et en 2016 il atteint 8440 tonnes soit une diminution de 1479 tonnes ce qui représente une baisse de 15 %.

6) Bilan de la REOMi

6.1) Les levées de bacs

Au cours de l'année 2016, les levées de chaque bac, chaque usager ont été comptabilisées. Chaque bac livré est enregistré sur un logiciel de gestion des bacs. Un bac est affecté à un emplacement et à un foyer. Celui-ci permet de comptabiliser le nombre de levées d'un bac. Les foyers ont sorti en moyenne 14.4 fois leur bac au cours de l'année 2016 contre 15.6 en 2014 soit une baisse moyenne d'environ 1 levée par an.

COMMUNES	NOMBRE DE LEVEES 2015	MOYENNE / FOYER 2015	NOMBRE DE LEVEES 2016	MOYENNE / FOYER 2016
AGNICOURT ET SEHELLES	1258	13,8	1116	11,74
ASSIS SUR SERRE	1347	13,2	1210	11,75
AUTREMENCOURT	1099	14,3	1034	14,36
BARENTON BUGNY	4539	17,4	4140	15
BARENTON CEL	819	16,1	776	14,11
BARENTON SUR SERRE	955	16,5	897	14,47
BOIS LES PARGNY	1412	15,3	1354	15,39
BOSMONT SUR SERRE	1244	15,2	1152	14,05
CHALANDRY	1607	14,9	1455	13,35
CHATILLON LES SONS	632	13,2	627	14,25

CHERY LES POUILLY	4192	14,3	3921	13,34
CILLY	1299	13,8	1189	12,52
COUVRON ET AUMENCOURT	5821	16,5	5157	14,25
CRECY SUR SERRE	10296	16,7	9619	15,24
CUIRIEUX	1154	16,7	980	14,41
DERCY	2648	14,5	2425	13,7
ERLON	1925	15,3	1811	13,41
FROIDMONT COHARTILLE	1775	15,6	1679	13,99
GRANDLUP ET FAY	1972	15,4	1930	14,73
LA NEUVILLE BOSMONT	1181	16	1196	15,95
MARCY SOUS MARLE	1402	13,9	1365	12,88
MARLE	16107	15,8	16154	15,23
MESBRECCOURT RICHECOURT	2052	15,5	1816	14,08
MONCEAU LE WAAST	1730	16,2	1681	15,28
MONTIGNY LE FRANC	1250	16,2	1085	14,09
MONTIGNY SOUS MARLE	482	16,6	451	15,03
MONTIGNY SUR CRECY	1981	14,2	1840	13,33
MORTIERS	1424	16,8	1233	13,98
NOUVION ET CATILLON	3771	17,5	3335	15,23
NOUVION LE COMTE	2092	17,7	1999	16,39
PARGNY LES BOIS	969	15,9	952	15,35
PIERREPONT	2817	16,4	2429	14,37
POUILLY SUR SERRE	2954	14	2651	12,93
REMIES	1450	14,1	1301	11,94
SAINTE PIERREMONT	326	11,2	281	11,24
SONS ET RONCHERES	1973	17,5	1632	14,7
TAVAUX ET PONTSERICOURT	3905	14	3751	13,64
THIERNU	795	15,3	731	13,79
TOULIS ET ATTENCOURT	917	16,7	769	13,03
VERNEUIL SUR SERRE	1851	15,8	1657	15,2
VESLES ET CAUMONT	1519	15,3	1419	13,78
VOYENNE	2147	15,8	2126	15,63
Total général	101089	15,6	94326	14,36
Artisan-commerçant	4580	24,6	6248	22,47

Dans le cadre de la collecte en porte à porte, des bénéficiaires hors habitants sont desservis, il s'agit d'établissements publics, d'artisans ou de commerçants.

Nombre de bénéficiaires du service hors ménages desservis en 2016
307

Bilan de la collecte en porte à porte hors ménages en 2016			
Volume du bac (L)	Quantité de bacs déployés	Nombre de levées	Volume total de déchets collectés (m3)s
120	103	1076	129,12
240	75	1387	332,88
340	35	837	284,58
660	94	2934	1936,44
			2 683,02

Le volume des OMR collectés en porte à porte hors ménages est de 2 683,02 m3 en 2016.

Bilan de la collecte en porte à porte pour les ménages en 2016			
Volume du bac (L)	Quantité de bacs déployés	Nombre de levées	Volume total de déchets collectés (m3)
120	3902	53308	6 396,96
240	1888	27362	6566,88
340	488	7292	2479,28
660	3	116	76,56
			15519,68

Le volume des OMR collectés en porte à porte pour les ménages est de 15 51,68 m3 en 2016.

79 % des foyers ont sorti leur bac 18 fois ou moins en 2016 contre 73 % en 2015 et n'ont donc comptabilisé aucune levée supplémentaire au-delà du forfait de 18 levées annuelles (aucune levée facturable en sus). Le dimensionnement des bacs permet donc à la majorité des foyers d'atteindre l'objectif des 18 levées et même de descendre en-deçà.

LEVEES	Année 2014	Année 2015	Année 2016
aucune levée	228	387	483
1 à 9 levées	1220	1655	1858
10 à 18 levées	2209	2977	3218
19 à 25 levées	1144	1072	911
26 à 30 levées	513	320	300
31 à 40 levées	446	258	142
plus de 41 levées	416	187	129

6.2) La tarification

La REOM i a été construite selon le système suivant :

- une part « fixe » (sur le modèle des abonnements téléphoniques ou pour l'eau) incluant les coûts de fourniture et de maintenance des bacs, la gestion des déchèteries, la collecte sélective, les frais fixes de collecte des ordures ménagères et un minimum forfaitaire de collectes.
- une part « au volume » indexée sur le volume du bac ordures ménagères attribué en fonction de la composition de chaque foyer,
- une part « variable incitative » à la réduction et au tri des déchets, indexée sur le nombre de fois où le bac est sorti et collecté par le camion de ramassage des déchets ménagers.

La tarification suivante a été retenue :

	Tarif
Abonnement universel	80 €
Bac 120 L	81 €
Bac 240 L	162 €
Bac 360 L	229 €
Bac 660 L	365 €
Vidange	2,8 €

Le nombre forfaitaire de collecte (levée du bac) est fixé pour l'année, soit 18 levées par an et par foyer. Toute levée supplémentaire est facturée au prix de 2, 8 €. Ce forfait pourra évoluer les années suivantes. De même les tarifs pourront être revus annuellement.

III) INDICATEURS FINANCIERS

1) Modalités d'exploitation du service

La Communauté de communes a choisi de confier la collecte et le traitement de ses déchets ménagers à un prestataire par l'intermédiaire de contrats de collecte et de traitement qu'elle a signés avec la Société AUBINE ONYX en avril 1997. Ce marché a été renouvelé le 1^{er} avril 2005, puis le 1^{er} avril 2013 avec VÉOLIA Propreté et MINERIS.

La compétence traitement des déchets ménagers issus de la collecte en porte à porte a été transférée au Syndicat Départemental de traitement des déchets, Valor'Aisne.

Seul le gardiennage des déchèteries est assuré en régie.

2) Dépenses du service²

Les dépenses de fonctionnement du service pour l'année 2016 s'élèvent à **1 538 144, 99 € TTC** soit une baisse de 8.1%.

Elles comprennent principalement :

- Le coût de la prestation de collecte en porte-à-porte (ordures ménagères, sélectif et encombrants) : 497 631,09 € TTC auxquels s'ajoutent 25 500 € TTC de sacs de tri.
- Le coût de la prestation de collecte et de traitement du verre en apport volontaire : 27 836,02 € TTC.
- Le coût de la prestation de collecte et de traitement des déchets issus de déchèteries : 319 691, 81 € TTC.
- le coût de traitement des déchets ménagers assuré par Valor'Aisne : 569 516, 71 € TTC. Le rapport annuel de Valor'Aisne sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets – année 2016 sera disponible au siège de la Communauté de communes.
- les coûts de fonctionnement liés au service comme les charges de personnel pour 93 348, 73 € TTC
- les inscriptions en non-valeurs et les créances éteintes : aucune en 2016
- les dotations aux amortissements : 32 838, 41 € TTC

2.1) Les coûts unitaires de collecte et traitement des matériaux issus de déchèteries

Les déchets issus des déchèteries sont facturés à la tonne pour la collecte comme pour le traitement.

Une tonne decoûte en collecte coûte en traitement coûte au total ...	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
Gravats	16.89	18.58	6.57	7.23	23.46	25.81
Végétaux	22.52	24.77	23.46	25.81	45.98	50.58
Ferrailles	30.97	34.07		0,00	30.97	34.07
Papiers -cartons	85.40	93.94		0.00	85.40	93.94
Encombrants	30.97	34.07	84.84	93.32	115.81	127.39
Huile de vidange				0,00	0,00	0,00
Batteries	250	275		0,00	250	275
Emballages souillés	250	275	660	726	910	1001

² Les dépenses prennent en compte les dépenses liées aux prestations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015. Une différence peut donc être constatée avec le compte administratif.

2.2) Coûts unitaires de collecte et traitement des déchets collectés en porte-à-porte

Dans le contrat signé avec Véolia Propreté, la facturation comprend :

- une part fixe (forfaitaire) de 32 481 € HT chaque mois ;
- une part variable en fonction du tonnage collecté.

Une tonne decoûte en collecte coûte en traitement* coûte au total ...	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
Ordures ménagères	17.78	19.56	0.00	0.00	17.78	19.56
Sélectif	17.78	19.56	0,00	0,00	17.78	19.56
Encombrants	26.67	29.34	0.00	0.00	26.67	29.34

* Le traitement des déchets collectés en porte-à-porte est réalisé par Valor'Aisne qui fixe annuellement la contribution de la collectivité comme suit :

- Une participation aux frais de fonctionnement de 23, 01€ TTC par habitant sur la base de la population INSEE au 1^{er} janvier de l'année, soit 348 516,34 € TTC.
- Une contribution calculée sur la base des tonnages 2014 enfouis (ordures ménagères et encombrants), au prix de 76,04 € TTC la tonne, soit 220 999,97 € TTC.

Au total, au titre de l'année 2016, la Communauté de communes a versé une contribution de 569 516, 71 € TTC soit une baisse de 6.7 % par rapport à 2015.

3) Recettes

3.1) Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative

La redevance d'enlèvement des ordures ménagères est facturée auprès des utilisateurs du service : ménages, communes, établissements publics ou privés, entreprises. En 2016, **1 345 619, 34 €** de titres ont été émis pour la redevance ordures ménagères, contre 1 344 600, 90 € en 2015, soit une hausse de 0, 08 %.

Elle est calculée en fonction de l'importance du service rendu pour l'enlèvement non seulement des ordures ménagères mais aussi de tous les déchets assimilés dont la collectivité assure la collecte sans sujétion technique particulière. Cette redevance doit permettre de couvrir l'ensemble des charges d'investissement et de fonctionnement du service de collecte, qui est alors géré comme un service public industriel et commercial c'est à dire avec un budget équilibré. N'ayant aucun caractère fiscal, cette redevance est recouvrée, par la Communauté de communes avec l'appui des services du Trésor Public. (Circulaire n° 249 du 10 novembre 2000 relative à la gestion et à l'élimination des déchets des ménages : NOR/INT/B/00/00249/C).

3.2) Subvention d' ECOEMBALLAGES

La majeure partie des recettes, en dehors de la REOMI, est liée à l'existence d'un contrat entre la Communauté de communes et Eco-emballages. Ce contrat, dit « au Barème E » a été renouvelé en 2011.

Eco-emballages subventionne la collectivité en fonction de la qualité et de la quantité de déchets recyclés. En 2016, cette subvention s'est élevée à **163 953, 43 €**. Il ne s'agit pas uniquement du soutien lié à l'activité 2016. En effet, les aides sont versées par acompte trimestriel et calculée sur la base des données de l'année antérieure. Un liquidatif est versé au mois juin suivant l'exercice.

Dans le cadre du contrat Barème E, la Communauté de communes a, en plus, la possibilité de faire racheter ses matériaux recyclés par des repreneurs désignés par Eco-emballages.

3.3) Vente de matériaux

Les matériaux recyclables font l'objet d'un tri supplémentaire en centre de tri avant d'être rachetés par des repreneurs.

Verre	17 435, 82 €
Journaux magazines	23 447, 39 €
Acier	5 465, 74 €
Plastiques	15 015, 17 €
Aluminium	1 216, 69 €
Papier-cartons	11 827, 68 €
TOTAL	74 408,49 €

A la revente des matériaux issus de la collecte sélective s'ajoutent :

- les recettes de la vente des matériaux issus de déchèteries, papier-carton et ferrailles, soit 8 723, 13 €.
- la reprise des DEEE soit 6 957, 49 €
- la reprise des DDS soit 1 354, 65 €
- le soutien d'Ecomobilier soit 9 908,57 €

Glossaire

- Collecte : Ensemble des opérations consistant à enlever les déchets et à les acheminer vers un lieu de transfert, de tri, de traitement ou une installation de stockage des déchets.
- Collectes sélectives (CS) : Collectes des déchets ménagers séparés en plusieurs flux différenciés (matériaux secs, fermentescibles, déchets encombrants des ménages,...).
- Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) : part des ordures ménagères collectées en mélange, restant après collectes sélectives
- Ordures Ménagères et Assimilées (OMA) : Les OMA sont constituées des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et des déchets collectés sélectivement, soit en porte à porte, soit en apport volontaire : verre + emballages et journaux-magazines (matériaux secs). Elles comprennent également, à la marge, les collectes sélectives de biodéchets alimentaires.
- Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) : OMR + les déchets des collectes sélectives + les déchets collectés en déchèterie, soit la totalité des déchets des ménages et des activités économiques pris en charge par le service public.
- EJM (encore appelés Matériaux secs) : Emballages et Journaux Magazines
- Matériaux Recyclables : Déchets métalliques, papiers, cartons, plastiques, EJM, verre, textiles.
- Biodéchets : Fraction fermentescibles des ordures ménagères soit les déchets de cuisine et certains déchets verts des ménages ainsi que des papiers et cartons.
- Encombrants : Déchets volumineux ne pouvant être déposés dans les containers de collecte. Ne sont pas pris en compte: les déchets verts et les déblais et gravats.
- DEEE : Déchets d'équipements électriques et électroniques

<i>Type de collecte</i>	
DMA	Ordures ménagères résiduelles
	Collecte sélective du verre : Collecte en porte à porte ou en apport volontaire du verre uniquement. Le verre collecté avec les emballages ou celui collecté en déchèteries n'est pas comptabilisé dans ce type de collecte.
	Collecte sélective des EJM des ménages : Collecte en porte à porte ou en apport volontaire des Emballages et Journaux Magazines ou plastiques. Le verre est quelquefois collecté en mélange avec les emballages dans ce type de collecte. Les matériaux recyclables collectés en déchèteries ne sont pas comptabilisés dans ce type de collecte.
	Collecte sélective des déchets verts et des biodéchets : Collecte en porte à porte ou en apport volontaire des déchets verts ou des biodéchets. Les déchets verts collectés en déchèteries ne sont pas comptabilisés dans ce type de collecte.
	Collecte sélective des encombrants : Collecte en porte à porte ou en apport volontaire des encombrants. Les encombrants collectés en déchèteries ne sont pas comptabilisés dans ce type de collecte.
	Collecte sélective des déchets dangereux : Collecte en porte à porte ou en apport volontaire des déchets dangereux. Les déchets dangereux collectés en déchèteries ne sont pas comptabilisés dans ce type de collecte.
	Déchèteries

Synthèse rapport sur le service public de prévention et de gestion des déchets 2016

Le rapport récapitule la vie du service déchets ménagers au cours de l'année écoulée et se compose de trois parties :

1. la présentation du service, son organisation
2. les indicateurs techniques, c'est-à-dire les tonnages collectés.
3. les indicateurs financiers, c'est-à-dire les dépenses et les recettes.

1. Présentation du service

La collecte des ordures ménagères s'est effectuée en bacs équipés d'une puce électronique dans le cadre de la mise en place de la REOMi et les matériaux recyclables en sacs transparents. Le verre est collecté en apport volontaire dans des colonnes aériennes. Les deux déchetteries, à Marle et Crécy/Serre complètent le dispositif. Le service déchets n'a pas connu de changement d'organisation : continuité du service, prestations identiques ...

2. Les indicateurs techniques : 8 706.4 tonnes de déchets collectés et traités.

La mise en place de la tarification incitative a conduit les usagers à modifier leur comportement depuis 2014. Globalement les tonnages ont encore baissé (- 2,7 %) mais tendent à se stabiliser. Ils permettent à la Communauté de communes du Pays de la Serre de répondre aux exigences de réduction des déchets voulus par le Grenelle de l'Environnement.

3. Les indicateurs financiers

En 2016, les prix de collecte et de traitement des déchets ménagers ont baissé, mais les recettes liées aux reprises des matériaux recyclés et les soutiens des éco-organismes ont également diminué. La stabilisation des tonnages collectés a pourtant permis de maintenir un niveau de REOM i appelé auprès des usagers sensiblement équivalent à celui de 2015 (+ 0,08%), sans augmenter les tarifs.

Les actions de prévention visant à diminuer la quantité de déchets collectés restent le levier majeur de la maîtrise des coûts. La mise en place de la redevance incitative, la pratique du compostage individuel, l'utilisation des poules, ... sont des actions réalisables au plan local pouvant contribuer à la réduction de la quantité de déchets collectés.